

André Buisson

Compte rendu de : Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale, MANCERON V., 2005, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, 258 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Centre pour l'édition électronique ouverte

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

André Buisson, « Compte rendu de : Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale, MANCERON V., 2005, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, 258 p. », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 80/1 | 2005, mis en ligne le 14 janvier 2008. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index915.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon
<http://geocarrefour.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://geocarrefour.revues.org/index915.html>
Document généré automatiquement le 22 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Géocarrefour

André Buisson

Compte rendu de : Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale, MANCERON V., 2005, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la France, 258 p.

Pagination de l'édition papier : p. 6

- 1 *Une terre en partage* nous propose de décrypter, au cours des 258 pages de l'ouvrage, le réseau de relations humaines qui composent le milieu dombiste et les tensions engendrées par le terroir. Dans ce but, V. Manceron s'est intéressée, durant 14 mois, aux règles d'usage ayant cours dans la commune de Versailles.
- 2 L'ouvrage se divise en quatre parties.
- 3 - Une campagne non loin de la ville
- 4 Les études sur le territoire si particulier que forme la Dombes, au nord-est de l'agglomération lyonnaise sont déjà fort nombreuses. Les 10 pages de la bibliographie que donne l'auteur sont là pour l'attester (BÉRARD L., 1982, *Terres et eaux en Dombes : technologie et droit coutumier*, Lyon, PUL). La Dombes est tout à la fois un pays historique et géographique : historique d'abord parce que depuis le Moyen Âge il est question du *pagus Dumbensis*, qui devint, temporairement et pour partie, le Beaujolais à part d'Empire, après avoir été partagé à "coups d'épée" entre seigneurs féodaux qui développèrent sur place un réseau de relations particulières ; géographique ensuite puisque ce territoire est hérité du passé glaciaire régional qui, lors du retrait, laissa à cet endroit un plateau de fertilité médiocre, aux terres basses imperméables et aux sources rares.
- 5 - L'eau du prestige
- 6 Le XIXe s. a vu apparaître en Dombes un nouveau type de propriétaires, issu de la bourgeoisie lyonnaise, chez qui posséder des terres en Dombes, principalement des ensembles formés de terres et d'étangs, permettait d'acquérir une nouvelle place dans la société. Les buts de ces nouveaux venus étaient nombreux : la reconnaissance sociale liée aux propriétaires terriens en faisait partie, tout comme leur nouvelle position de possesseurs de terrains de chasse (chasse au gibier d'eau, au gros gibier...). Tout s'est donc organisé, autour de l'étang, pour donner une place codifiée aux chasseurs, les fermiers, les invités de marque et les propriétaires se positionnant topographiquement de manière différente autour de l'eau lors de la "passe aux canards". La reconnaissance du droit de chasse aux fermiers est un élément de l'évolution de cette société.
- 7 - Tensions terriennes
- 8 Il se trouve que ce pays a une histoire, une culture et une tradition si particulières qu'il a, depuis fort longtemps, attiré les recherches. Dix mille hectares de terres recouvertes d'eau par plus de mille étangs (nombre en croissance aujourd'hui après une très nette régression au siècle précédent) sont ainsi gérés par une législation propre, en vérité un recueil de jurisprudences souvent d'Ancien Régime, dont le code principal date du milieu du XVIe s. et dont les mises à jour ont été compilées dans les indispensables Rivoire (RIVOIRE C., 1881, *Coutumes et usages des étangs de la Dombes et de la Bresse*, Bourg-en-Bresse) et Truchelut (TRUCHELUT A., 1904 (1ère éd. 1892), *Études sur les usages ruraux et la culture locale en Bresse et en Dombes*, Bourg-en-Bresse) (on dit en Dombes que le Truchelut fait loi). La méthode de gestion des terres est également particulière : le fermage a été établi ici comme

seule méthode de faire-valoir et les relations propriétaires-fermiers sont étonnement codifiées, au point de donner aux propriétaires un droit de regard sur la tenue de la ferme, de la propreté de son intérieur à celle des terres et des haies. Le fermier devenait alors un être fragile dans ce réseau, dépendant de sa bonne relation au maître et au garde.

9 - Dombistes en un étang

10 La pêche et la chasse sont les occasions de se positionner socialement autour d'un lieu unique, l'étang. Depuis qu'au XIIIe s., des étangs ont été aménagés par l'homme, ce dernier a édicté une loi particulière à la région : l'eau appartient, par tradition, au propriétaire de la chaussée (la digue, qui sert aussi, souvent, de chemin), pendant la durée de l'évolage ; ainsi toute la terre recouverte d'eau est détournée de l'activité agricole au profit de l'élevage du poisson, qui dure de 3 à 4 années. Après la pêche, qui a lieu en saison froide pour la meilleure conservation du poisson vivant, l'année d'assec est consacrée à la mise en culture de cette terre reposée et engraisée. D'aucuns ont vu dans ces règles un concentré de féodalité où les descendants des anciens seigneurs médiévaux continuaient d'exploiter le monde paysan. Les Révolutionnaires de 1789 avaient même voulu faire détruire les étangs pour libérer les paysans du joug seigneurial !

11 Qu'en est-il des rivalités dans ce pays ?

12 Le Code des étangs et toutes ses mises à jour ont été conçus pour veiller à ce que le droit de l'eau soit respecté en priorité. L'eau est rare en ce lieu : peu de sources, quelques rivières, ne suffisent pas à "remplir" ces étangs. Le ciel y pourvoit par une pluviosité abondante mais saisonnière. Il faut donc respecter ce rythme qui rend l'homme tributaire des caprices des nuages. L'eau ne doit pas être perdue, ou alors seulement en dernier recours. Le remplissage des étangs ne peut donc être remis au hasard, mais il dépend d'une chaîne tout à la fois humaine et topographique : l'eau vient prioritairement d'un étang situé au-dessus de lui et donc du bon vouloir du propriétaire de ce dernier. Dans la mesure où un "caprice" de l'un d'entre eux mettrait en péril toute la chaîne, un calendrier très précis des vidanges est ainsi établi par ententes mutuelles. Aujourd'hui, ce calendrier est établi après entente avec la Coopérative de pêche de Meximieux, à laquelle adhèrent tous les propriétaires d'étangs.

13 Ce petit monde s'est donc particulièrement bien protégé contre les abus de tous ordres, venant des uns comme des autres partis en présence.

14 Cette société est-elle en train d'évoluer ? Après une phase de suppression, on note un renouveau de la création d'étangs. Cette nouvelle situation est notamment liée au profit attaché à la location de cette surface en eau pour la chasse au gibier d'eau, bien plus lucrative que la pisciculture, elle-même en perte de vitesse et en restructuration du fait de la baisse du goût pour le poisson d'eau douce et de la réorientation des marchés de la consommation. La baisse des rendements de la pêche attise les rancœurs des propriétaires contre les écolos, responsables de la réintroduction du cormoran (gros prédateur) en Dombes, mais ces écolos ne sont pas dombistes, mais lyonnais de la ville.

15 L'ouvrage de V. Manceron nous permet de faire le point sur cette situation : l'évolution de l'économie de ce terroir a-t-elle créé de nouvelles tensions, de nouveaux points d'achoppement entre classes sociales ? Contrairement à l'opinion de l'auteur, il nous semble que ce monde s'est, au contraire et malgré les tiraillements inévitables lors de chaque phase de transition au cours des huit siècles de son histoire, constitué des garde-fous et s'est donné les moyens d'une évolution sans heurs autres que ceux provoqués par la simple relation de voisinage.

Pour citer cet article

Référence électronique

André Buisson, « Compte rendu de : Une terre en partage. Liens et rivalités dans une société rurale, MANCERON V., 2005, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, coll. Ethnologie de la

France, 258 p. », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 80/1 | 2005, mis en ligne le 14 janvier 2008. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index915.html>

Droits d'auteur

© Géocarrefour

Licence portant sur le document : © Géocarrefour